



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 23

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Étaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOLOU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Christine BEAULIEU à Mme Marie-Laure WALTHER,

Mme Aurélie GHIGHI à M. Anthony BICCHIERAI,

M. Thomas ARDUIN à Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON CROUZET,

Mme Laura ESENTATO à Mme Nathalie MRAKIC,

M. Philippe PELEYROL à M. Jean-Charles VARGAS.

A été nommé secrétaire : M. François VILLAESCUSA

DELIBERATION N° 2026-04-23

Nomenclature ACTES 5.7

**Désignation d'un membre suppléant au sein du syndicat mixte
« PARC MARIN DE LA COTE BLEUE »**

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU la délibération N°2026-04-09 du 8 avril portant sur la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat mixte « Parc Marin de la Côte Bleue ».

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un membre suppléant, supplémentaire au sein du syndicat mixte « Parc Marin de la Côte Bleue ».

Et après en avoir délibéré,

DESIGNE le délégué suppléant supplémentaire, représentant de la commune au syndicat mixte Parc Marin de la Côte Bleue :

- Mme Christine BEAULIEU

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260429-DEL2026_04_23-DE



Le maire,
Maxime MARCHAND

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Madame Christelle BURRIAT

DELIBERATION N° 2026-04-23

Objet : Désignation d'un membre suppléant de représentants de la commune au syndicat mixte « Parc marin de la Côte Bleue »

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Pour donner suite à la délibération N°2026-04-09 du 8 avril portant sur la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat mixte « Parc Marin de la Côte Bleue » :

- Maxime MARCHAND a été désigné titulaire
- Christelle BURRIAT a été désignée suppléante

Le Parc Marin de la Côte Bleue, nous a indiqué qu'il était nécessaire de désigner un suppléant supplémentaire, représentant la commune, pour siéger au syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue.

- Mme Christine BEAULIEU a été désignée suppléante